ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE
****
QUESTURE
****
DIRECTION GENERALE DES FINANCES,
DE LA COMPTABILITE ET
DE LA COMMANDE PUBLIQUE

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Ouagadougou, le 24 JUIN 2026

FICHE DE SYNTHESE DES RESULTATS

Demande de prix : N°2026-004/ALP/QU/DGFCCP/DCP du 11 mai 2026 pour les travaux de réhabilitation du restaurant, du bâtiment de maintenance, du bâtiment G (salles de réunion) et des bâtiments annexes de l'Assemblée législative du Peuple
Financement : BUDGET ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE, EXERCICE 2026.
Publication de l'Avis : Site web de l'Assemblée législative du peuple du lundi 1er juin 2026
Date de dépouillement : 15/06/2026
Date de délibération : 19/06/2026
Lettre de convocation : Lettre n° 2026-010/ALP/QU/DGFCCP/DCP du 10 juin 2026
Nombre de plis : Trois (03)
Nombre de lot : Lot unique

Soumissionnaires	Prix de l'offre lu publiquement		Prix de l'offre corrigé		Observations
	HTVA	TTC	HTVA	TTC	
Lot unique: Travaux réhabilitation du restaurant, du bâtiment de maintenance, du bâtiment G (salles de réunion) et des bâtiments annexes de l'Assemblée législative du Peuple					
Z.MA.F/BTP	93 216 118	109 995 019	93 018 518	109 761 851	- Correction de l'offre financière de Z.MA.F/BTP : • Erreur sur la superficie à l'Item IV-4 qui est de 18,60 au de lieu de 18, soit un manque de 2 400 FCFA HT • Erreur sur le sous total II du volet réhabilitation de bâtiment G et annexes. Il a écrit 1 704 313 au lieu de 1 204 313 soit un surplus de 500 000FCFA HT - Absence d'attestations de travail pour le personnel proposé, ce qui ne permet pas de justifier le nombre d'année d'expérience de ce personnel ; - Le nom du peintre qui figure sur la liste du personnel proposé (MILLOGO Dramane) est différent de celui qui figure sur l'attestation de travail jointe (MILLOGO Charles Armel). **Offre jugée non conforme**

IMEA BTP SARL	84 745 763	100 000 000	84 745 763	100 000 000	RAS **Offre jugée conforme**
MEBIOZ	-	99 918 565	84 876 750	100 154 565	- L'offre financière de MEBIOZ a été corrigée suite à une erreur sur le montant total de l'item I.1 du volet Réhabilitation Bâtiment G et annexes : Il a écrit 100 000 au lieu de 300 000 - Absence d'attestations de travail pour le personnel proposé, ce qui ne permet pas de justifier le nombre d'années d'expérience de ce personnel ; - Le diplôme de l'ingénieur de conception n'est pas conforme. Il a fourni un diplôme d'ingénieur de conception en Energie solaire au lieu d'un diplôme en Génie civil. **Offre jugée non conforme**
ATTRIBUTAIRE	**IMEA BTP SARL** pour un montant **HT** de **quatre-vingt-quatre millions sept cent quarante-cinq mille sept cent soixante-trois (84 745 763) FCFA** soit un montant **TTC** de **cent millions (100 000 000) FCFA** avec un délai d'exécution de **cent vingt (120) jours.**				

La Personne responsable de la Commande Publique

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE
Le Directeur Général des Finances de la Comptabilité, et de la Commande Publique
BURKINA FASO

Camarade Hervé YAOGO
Chevalier de l'Ordre du Mérite